

Direction générale de la Solidarité Sociale
départementale
Direction Enfance Famille
Service Offre d'accueil et administratif

ARRETE N° 16-2058
fixant le prix de journée 2016 et
2017 de la Maison d'Enfants à
Caractère Social (MECS) de
l'association le sentier au
bleymard

La Présidente du Conseil départemental de la Lozère

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R. 314-22 et suivants et R.314-34 et suivants relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment l'article 45 ;

VU la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le courrier transmis le 22 août 2016 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association **la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** de l'association MIE du Bleygard « le Sentier » a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2016/2017 ;

VU les propositions budgétaires transmises par courrier du Conseil départemental de la Lozère en date du 7 septembre 2016.

Considérant, l'accord de l'association MIE du Bleygard « Le Sentier »,

ARRETE

Article 1 Pour l'exercice budgétaire 2016 et 2017 les recettes et les dépenses prévisionnelles de **la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** de l'association MIE du Bleygard « le sentier », sont acceptées comme suit :

Groupes fonctionnels	Montant en Euros	Total en Euros
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	227 500,00 €	Total des dépenses 791 395,50 €
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	441 045,50 €	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	122 850,00 €	
Groupe I Produits de la tarification	791 395,50 €	Total des produits 791 395,50 €
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

Article 2 La tarification de la **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** de l'association MIE du Bleynard « le Sentier » est fixée à compter du **1^{er} octobre 2016** comme suit :

- une dotation globale d'un montant total 81 408,96 € correspondant à 6 places pour l'accueil de mineurs non accompagnés relevant de l'aide sociale à l'enfance de Lozère sur la période du 1/10/16 au 31/12/16
- Un prix de journée d'un montant de 147,48 €

Article 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 4 Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou service concerné.

Article 5 Monsieur le Directeur général des services du Département, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement concerné, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

ACTE EXECUTOIRE

MENDE, le La Cheffe du service
offre d'accueil et administratif,

G. SILVA-RODRIGUES

Mende, le
La Présidente du Conseil départemental,
Sophie PANTEL

